



DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Isabelle Dubé, chef de service SSME COVID-19

DATE : 23 décembre 2021

OBJET : **NOUVELLE PROCÉDURE DE DÉPISTAGE DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ**

Bonjour à tous,

Depuis quelques jours, la volumétrie de demandes de dépistages est du jamais vu au Québec ainsi qu'au sein de notre établissement. Dans ce contexte, la ligne COVID-SSME doit redoubler les efforts afin d'offrir un service de qualité aux membres du personnel de notre organisation qui en ont besoin. Afin d'améliorer le service et de réduire les délais d'attente, il a été convenu aujourd'hui que les travailleurs de la santé du CISSS ne doivent dorénavant plus utiliser cette ligne téléphonique afin d'aller se faire dépister ou de faire évaluer si les mesures d'isolement sont applicables à leur situation.

En effet, ceux-ci doivent dorénavant [remplir le formulaire](#) qui leur est destiné, après quoi ils devront se rendre directement et sans rendez-vous dans un Centre de dépistage désigné (CDD). Cette procédure est valable autant pour les employés symptomatiques que pour les employés ayant été en contact étroit avec une personne ayant la COVID-19.

Toujours dans une volonté de rendre les dépistage plus rapides, des lignes d'attente dédiées aux travailleurs de la santé seront installées à chacun des CDD, **au cours des prochains jours**, ce qui permettra de prioriser ces dépistages. Votre carte d'employé sera exigée pour utiliser ces lignes d'attentes réservées aux travailleurs de la santé. Les résultats seront ensuite transmis par message texte ou par courriel aux personnes, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Résumé des étapes

Nous vous rappelons les étapes avant de vous présenter en CDD :

1. Faire [l'autoévaluation des symptômes](#) de la COVID-19
2. [Créer votre dossier](#) avant dépistage
3. Vérifier [l'adresse et les heures d'ouverture des CDD](#)
4. Par la suite, vous devez compléter le formulaire, qui sera acheminé à l'équipe COVID-SSME
5. **Après réception de votre formulaire**, nous allons assurer le suivi de vos résultats et autoriser le paiement de vos journées d'absence en cov-19 si une mesure d'isolement est applicable à votre situation. Un courriel sera également acheminé à votre gestionnaire.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions pour votre compréhension.